

Elections au Conseil d'Etat 2017
Sondage réalisé par Forum Handicap Valais-Wallis

Bulletin réponse à renvoyer à forumhandicap@gmail.com d'ici au 9 février 2017

Prénom et nom : Jacques Melly

Parti : PDC

- 1. La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées est entrée en vigueur en Suisse le 15 mai 2014. L'adhésion à cette Convention engage la Suisse à éliminer, dans tous les domaines de la vie, les obstacles et discriminations qui empêchent une pleine participation sociale des personnes en situation de handicap. La Confédération s'est attelée à l'élaboration d'une politique nationale du handicap, mais de nombreux domaines sont de la compétence des cantons.**

Vous engagerez-vous pour que le Valais mette sur pied une politique cantonale du handicap globale et transversale, en cohérence avec la politique nationale de la Confédération ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Il est important que le canton se dote d'une telle politique transversale, coordonnée avec la politique nationale du handicap. Mon intention en début de législature est que le Gouvernement élabore un plan de législature afin de prioriser les actions à mener. L'élaboration d'une telle politique devrait y figurer. Concernant mon Département qui traite ne particulier des constructions et de la mobilité, je sais que ces domaines sont très importants pour l'accessibilité des personnes handicapées. Ces dernières années, nous avons mis à jour les gares en Valais pour assurer une meilleure accessibilité des handicapés. Dans ce domaine, le Valais figure parmi les bons élèves de la Suisse romande, même si du travail reste à accomplir, en particulier dans le transport public par bus.

- 2. Après plus de 25 ans d'existence, la Loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH) devrait être révisée afin d'orienter son action vers plus de liberté de choix et de participation sociale.**

Soutiendrez-vous la révision de la LIPH ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Avant de pouvoir décider de soutenir une loi, il faut pouvoir en débattre et disposer d'un projet. Je soutiendrai une loi qui vise à permettre une plus grande liberté et une meilleure participation sociale.

- 3. La mise en œuvre de la Convention de l'ONU, de la politique cantonale du handicap et de la LIPH doit faire l'objet d'un suivi cohérent. Un « Observatoire valaisan du handicap » indépendant pourrait être créé par analogie à ce qui a été mis sur pied dans le tourisme. Un nouveau mandat pourrait aussi être confié à l'Office cantonal pour l'égalité et la famille.**

Soutiendrez-vous la création d'un dispositif de monitoring de la mise en œuvre des droits des personnes en situation de handicap en Valais ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Afin de développer des politiques de manière cohérente, il est important de pouvoir se baser sur la réalité des situations. Le contact avec les institutions, les associations et les personnes en situation de handicap demeure essentiel pour comprendre les besoins et y apporter des réponses. Un observatoire valaisan du handicap serait un élément complémentaire. Il conviendrait toutefois de réfléchir si un tel instrument ne devrait pas être développé au niveau national.

- 4. En 2010, le canton du Valais approuvait le « Plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap ». Très centré sur l'institutionnalisation, il ne tient pas assez compte des possibilités de vie à domicile. Avec des instruments appropriés, plus de maintiens à domicile pourraient être réalisés en Valais, avec une satisfaction plus importante des personnes concernées et des économies pour le canton.**

Vous engagerez-vous pour une révision du « Plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap » et le développement de nouveaux instruments cantonaux pour la promotion du maintien à domicile ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Si un tel projet devait être mis sur pied, je suis prêt à le soutenir. Le maintien à domicile doit être une priorité de la prise en charge. Cela est également le cas pour les personnes âgées. Le Gouvernement doit être à l'écoute des besoins des personnes directement concernées, et celles-ci, par les différentes associations qui les représentent, sont appelées à faire connaître leur besoin et leur ambition en la matière.

- 5. L'intégration socio-professionnelle des personnes en situation de handicap sur le premier marché du travail revêt une importance capitale, tant du point de vue de l'inclusion des personnes en situation de handicap qu'au niveau économique.**

Vous engagerez-vous pour le développement de mesures incitatives cantonales à l'intention des entreprises, afin de favoriser l'intégration socio-professionnelle des personnes en situation de handicap ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Il existe déjà des institutions qui font un travail remarquable en la matière, afin de faciliter l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. L'Etat peut encore soutenir d'avantage les entreprises et les institutions qui s'impliquent et qui engagent des personnes handicapées.

- 6. Un environnement bâti et urbain accessible est un prérequis indispensable à une participation sociale autonome des personnes en situation de handicap. Une procédure cantonale permet aujourd'hui de vérifier l'application des normes d'accessibilité pour les bâtiments publics et les bâtiments privés d'une certaine**

importance (logements, places de travail). Les travaux urbains, par contre, ne sont pas soumis à une analyse préalable d'accessibilité.

Soutiendrez-vous la mise en place d'une procédure cantonale d'analyse préalable des travaux urbains sous l'angle de l'accessibilité, afin de favoriser la mobilité des personnes en situation de handicap ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

La poursuite du respect des normes VSS/SIA/BPA qui sont à l'heure actuelle systématiquement intégrés dans les projets cantonaux et communaux.

7. Le tourisme représente une activité économique importante pour le canton du Valais. La politique touristique cantonale doit tenir compte des besoins des client-e-s en situation de handicap.

Vous engagerez-vous pour le développement d'un tourisme valaisan réfléchi et organisé de manière inclusive ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Le Valais a une carte à jouer dans ce domaine. En terme d'image, l'inclusion en matière touristique peut être très intéressante, non seulement pour les personnes handicapées. Et c'est aussi une opportunité de se démarquer, et de rester à la pointe de l'innovation pour tous les hôtes touristiques.

8. Ces dernières années, le budget cantonal dans le domaine du handicap a souvent été affecté ou menacé par des coupes.

Vous engagerez-vous à défendre au Conseil d'Etat et devant le Grand Conseil le maintien du budget dans ce secteur de la politique cantonale ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

La force d'un Etat se mesure à la capacité qu'il a à soutenir ceux qui en ont le plus besoin. C'est une mission importante de l'Etat que de permettre aux personnes handicapées, aux proches-aidants et aux familles, de vivre convenablement. Les moyens octroyés doivent être discutés dans l'élaboration du budget, en conservant une vision d'ensemble avec tous les thèmes en lien avec le social et la santé.

9. Commentaires :



Nous vous remercions pour votre soutien !